



SOMMAIRE

	Page
Pouvoirs des représentants	239
Point 31 de l'ordre du jour :	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	239

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Brésil, Canada, Chine, Cuba, Espagne, Irlande, Israël, Norvège, Pakistan, Philippines, Pologne, République centrafricaine, Roumanie, Suède, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé.

Pouvoirs des représentants

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Président et des Vice-Présidents relatif aux pouvoirs des représentants à la trente-septième session du Conseil (E/3971).

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance
(E/3821/Rev.1, E/3868, E/3931; E/L.1065/Rev.1)**

2. M^{me} HARMAN (Présidente du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), présentant les rapports du Conseil d'administration du FISE sur ses sessions de juin 1963 (E/3821/Rev.1), janvier 1964 (E/3868) et juin 1964 (E/3931), dit que le Conseil est parfaitement au courant des dures réalités qui sont celles du monde en voie de développement et qu'il a fait beaucoup pour essayer de les atténuer. L'action du FISE en faveur de l'enfance touche à presque toutes les questions que le Conseil examine. Le progrès économique et social doit obligatoirement commencer par les enfants et, pour garantir le succès du développement, le meilleur moyen est de donner la priorité à la santé de l'enfance.

3. Le Conseil d'administration du FISE sait fort bien que sa tâche et ses responsabilités sont énormes. Partout où il a fourni une aide, il a pu concourir efficacement à préparer l'enfant à occuper sa place dans la collectivité. Un organe des Nations Unies chargé de s'occuper de l'enfance ne saurait se limiter à des objectifs à court terme de portée limitée; il se doit de travailler à la réalisation de l'objectif général, qui est la paix universelle, et d'aider à établir des services suffisants dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'enseignement et du bien-être. Il doit s'occuper de tous les aspects de la vie de l'enfant. Or, vues sous cet angle, les ressources du FISE semblent dérisoires. Le mieux que le FISE puisse faire est de veiller à apporter son aide à l'endroit voulu, au moment voulu, afin de tirer un bénéfice maximal d'un investissement minimal.

4. Certes, le FISE a obtenu des résultats remarquables, mais le mérite en revient principalement aux pays bénéficiaires eux-mêmes; ce sont eux qui établissent l'ordre de priorité, qui demandent l'assistance et qui, en dernier ressort, sont responsables de l'exécution des programmes. En aidant les gouvernements à s'acquitter de cette responsabilité, le Conseil d'administration en est venu à s'intéresser de plus en plus aux plans généraux de développement national, et à l'ordre de priorité attribué dans le cadre de ces plans aux besoins des jeunes générations. C'est ainsi qu'une conférence de la table ronde, à laquelle assistaient des spécialistes des problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans la planification du développement, s'est tenue à Bellagio en Italie au mois d'avril 1964 (voir E/3931, chap. III). Les experts ont reconnu qu'il est indispensable d'accorder la priorité aux besoins de l'enfance, non point dans un secteur spécial du plan, mais en les intégrant dans le complexe global du processus de planification. Ils ont également souligné qu'il importe de lutter chez les jeunes contre les préjugés et de renforcer en eux le sentiment de fraternité.

5. Le FISE entretient d'excellents rapports avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, ainsi qu'avec les institutions spécialisées. Le fait que l'on se rend de mieux en mieux compte de l'interdépendance des problèmes se reflète en particulier dans les efforts communs entrepris sur place; l'objectif ultime de tous les arrangements administratifs conclus à l'échelon local est d'aboutir à une action pratique. L'utilité de l'assistance technique dépend en grande partie des hommes et des femmes qui travaillent sur place, et dont le dévouement et l'énergie créatrice jouent un rôle déterminant. Réduit à lui-même, le FISE ne pourrait jamais remplir sa mission historique, mais avec la collaboration de l'ONU et d'autres organismes internationaux, avec le concours des pays qui fournissent une assistance bilatérale et avec l'appui de particuliers dans

le monde entier, il pourra réussir. Il faut espérer que les contributions des gouvernements ainsi que les contributions volontaires augmenteront, car, actuellement, les demandes d'assistance dépassent largement les crédits disponibles. Le FISE utilise au mieux ses ressources limitées et ses programmes déclenchent souvent une réaction en chaîne, la création d'un service entraînant celle d'autres services; mais ces résultats paraissent bien modestes si l'on songe à ce qu'il y a à faire dans les vastes régions qui sont encore en dehors du champ de ses activités.

6. A l'occasion de la session qui s'est tenue à Bangkok en janvier 1964, les membres du Conseil d'administration ont pu se rendre dans six pays d'Asie et observer directement l'exécution des programmes du FISE dans une région où les besoins sont si énormes que tout ce que l'on fait paraît toujours tout à fait insuffisant. Certains membres ont été d'avis que le FISE doit se fixer un petit nombre d'objectifs limités à certains domaines; d'autres ont soutenu au contraire qu'il ne doit laisser échapper aucune occasion de fournir une aide dans tous les cas où les gouvernements peuvent en tirer profit. Tous du moins ont reconnu l'importance de la planification nationale et de l'intégration des besoins de l'enfance dans ces plans. Un certain nombre de membres se sont inquiétés de voir que les pays qui ont le plus besoin d'aide sont précisément ceux qui sont le moins à même d'en tirer profit, n'ayant ni l'administration, ni le personnel, ni les budgets nécessaires. Sur l'initiative du Dr Kyrouzi, Directeur pour l'Afrique, il a été décidé, à la session tenue par le Conseil d'administration en juin 1964, que le Directeur général devrait présenter quelques propositions concrètes d'assistance à ces pays, sans prévoir, au début, de contrepartie, celle-ci devant être fournie par la suite à un taux progressif, à mesure que les conditions s'amélioreraient.

7. A la suite des décisions prises par le Conseil d'administration à sa session de janvier 1964, le FISE recevra des fonds de deux nouvelles sources. Premièrement, il a été décidé qu'il accepterait des contributions à des fins spéciales que les gouvernements lui verseraient en plus de leurs contributions ordinaires et dont l'objet aurait un rapport avec des programmes bénéficiant de l'aide du FISE. Deuxièmement, il a été décidé que le FISE pourrait autoriser les comités d'appel de fonds à recueillir des fonds pour un programme donné, pour lequel le Conseil d'administration aurait approuvé des engagements de dépenses, sans avoir encore alloué les crédits nécessaires.

8. A mesure que les années passent, le FISE investit de plus en plus dans des programmes de formation professionnelle pour répondre à un besoin urgent de personnel compétent. Un tiers des crédits ont été affectés à de tels programmes, et la majorité des projets dans tous les domaines comprennent des activités de formation. A sa session de janvier 1964, le Conseil d'administration a décidé que les organismes chargés d'élaborer la politique, les planificateurs et le personnel de supervision devraient prendre une part plus active à la formation professionnelle; il a attaché une grande importance à la formation des moniteurs. Des divergences de vues se sont manifestées cependant quant à l'orientation à donner aux

efforts entrepris en matière de formation. Il a été recommandé que les moyens de formation existant dans les pays qui demandent une assistance soient utilisés au maximum et que les stages aient lieu dans les régions où les stagiaires seront appelés à travailler ensuite.

9. Le Conseil d'administration a rappelé à nouveau l'importance qu'il accorde à l'évaluation des programmes. Il la juge absolument indispensable pour que les ressources soient utilisées le plus rationnellement possible. On a demandé instamment d'incorporer dans tous les programmes un dispositif d'évaluation. Conformément à la résolution 999 (XXXVI) du Conseil économique et social, le Conseil d'administration a insisté sur la nécessité d'une évaluation des résultats par les gouvernements eux-mêmes. Le projet de résolution (E/AC.24/L.241) que le Comité de coordination a examiné au titre du point 6 de l'ordre du jour est entièrement conforme aux idées du Conseil d'administration. Celui-ci a estimé qu'il était souhaitable que le FISE collabore avec les institutions techniques compétentes à l'étude des résultats des programmes, dans les cas où interviennent des considérations administratives et techniques. A chaque session consacrée à l'élaboration de la politique, le Conseil d'administration examinera un ou plusieurs rapports spéciaux dans lesquels sera évaluée l'assistance à certains types de programmes. Le FISE prêtera également son concours pour renforcer les services nationaux chargés de l'évaluation.

10. A sa session de janvier 1964, le Conseil d'administration a décidé en outre de ne tenir qu'une session par an au lieu de deux (voir E/3868, chap. VIII). Cela entraînera certaines modifications dans la présentation habituelle de son programme; mais aussi cela réduira la masse de documents que le personnel détaché sur place aura à établir.

11. L'œuvre du FISE joue un rôle essentiel dans la lutte pour la paix et la stabilité du monde. L'enfance bénéficie d'une attention croissante parce que son bien-être est d'importance primordiale pour le progrès de la nation et parce qu'elle est la principale victime du sous-développement. Le FISE doit être la conscience du monde, rester sans cesse en éveil et faire campagne en faveur de l'enfance jusqu'à ce que toutes les nations aient reconnu pleinement les besoins des enfants et soient passées aux actes.

M. Chanderli (Algérie), second vice-président, prend la présidence.

12. M^{me} TILLET (Etats-Unis d'Amérique) dit que le FISE est un exemple remarquable de collaboration internationale et que le Gouvernement des Etats-Unis est fier d'être étroitement associé à ses diverses activités. Elle félicite le Directeur général et le secrétariat du FISE des rapports très documentés qu'ils ont présentés sur les trois dernières sessions du Conseil d'administration; d'après ces rapports, on peut être satisfait de ce qui a été fait, mais on sent aussi à quel point il est urgent d'accomplir ce qui reste encore à faire. L'écart entre les besoins et les ressources est énorme, et le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît que les pays bénéficiaires peuvent contribuer à rendre ce problème moins aigu en établissant

un ordre de priorité rationnel tenant compte des besoins et des possibilités locales.

13. M^{me} Tillett est heureuse de constater qu'environ un tiers des ressources du FISE sont investies dans des projets ayant trait à la formation de personnel chargé de s'occuper de l'enfance, et que plusieurs des nouveaux projets portent sur la planification en faveur de l'enfance. Parmi ces projets, l'octroi d'une assistance à deux instituts régionaux de planification et de développement, situés l'un en Asie et l'autre en Amérique latine, ainsi que l'organisation de cycles d'étude régionaux sur la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse, recueillent l'adhésion totale de la délégation des Etats-Unis. Toutefois, ces cycles d'étude devront être organisés avec beaucoup de soin si l'on veut avoir la certitude que les ressources limitées seront utilisées au mieux, et il sera indispensable de procéder à une évaluation complète de leurs résultats avant d'en entreprendre de nouveaux. C'est la raison pour laquelle la délégation des Etats-Unis juge qu'il est encore trop tôt pour songer à convoquer une conférence mondiale sur la place des enfants et des jeunes dans le développement économique et social, comme cela a été proposé à la conférence de la table ronde qui a eu lieu dernièrement à Bellagio.

14. La session de janvier 1964 du Conseil d'administration, l'une des plus importantes qui aient eu lieu ces dernières années, a été la première à se tenir dans un pays en voie de développement. Cette session a été également remarquable du fait que d'importantes questions de principe y ont été débattues. Ayant pu visiter auparavant divers pays de la région pour voir les programmes du FISE en action, les membres du Conseil d'administration étaient mieux au courant de la situation, ce qui a rehaussé la valeur des discussions. Ainsi, le fait de se réunir de temps à autre hors du Siège peut grandement aider le Conseil d'administration à mieux comprendre les problèmes qui se posent au FISE.

15. Un point important de l'ordre du jour du Conseil d'administration a été la portée de l'assistance du FISE. La mission du FISE qui consiste à veiller à la santé et au bien-être de l'enfance repose sur l'idée qu'il est possible d'élaborer des programmes concernant spécialement le bien-être de l'enfance, qui soient distincts des programmes généraux de développement économique et social. La délégation des Etats-Unis a été heureuse de constater que cette thèse a été réaffirmée à la session de janvier 1964, car il est indispensable de fixer certaines lignes directrices précises si l'on veut que les ressources du FISE soient utilisées de la manière la plus fructueuse. Le problème qui se pose au Conseil d'administration est le suivant : comment fixer ces lignes directrices, tout en conservant la souplesse nécessaire ? A la session de janvier 1964, aucune recommandation précise n'a été adoptée, mais les membres du Conseil d'administration ont souligné la nécessité de continuer à concentrer les programmes du FISE sur l'enfance et de ne se lancer qu'à bon escient dans des domaines connexes. Conformément aux décisions du Conseil d'administration, le FISE s'efforce d'incorporer dans les projets des dispositions précises concernant l'évaluation des résultats et il s'attache aussi davantage à collaborer avec les organismes d'aide bila-

térale et multilatérale afin que les ressources disponibles donnent le maximum de résultats.

16. La décision de principe prise par le Conseil d'administration à propos de l'aide du FISE pour l'éradication du paludisme présente elle aussi un intérêt particulier. Depuis quelques années, le Conseil d'administration se montre peu disposé à approuver de nouveaux programmes dans ce domaine avant qu'on n'ait fait le bilan de la situation. Sur la suggestion de la délégation des Etats-Unis, une ligne de conduite plus souple vient d'être adoptée : le FISE pourra participer à de nouvelles campagnes, mais sous certaines réserves visant à assurer que le programme d'aide à l'éradication du paludisme ne prendra pas le pas sur ses autres programmes et n'absorbera pas une part excessive de ses ressources.

17. En ce qui concerne la politique financière, la session de janvier 1964 a mis fin à la période de transition pendant laquelle les crédits étaient alloués sur les revenus rentrés et aussi — en proportion croissante — sur les recettes escomptées jusqu'à la session suivante. Les allocations décidées à la session de juin 1964 reposent entièrement sur les recettes prévues pour les douze prochains mois. Ainsi donc, le nouveau système préconisé par les Etats-Unis et approuvé par le Conseil d'administration à sa session de juin 1961, qui consiste à utiliser plus rapidement les ressources du FISE, est maintenant presque complètement appliqué.

18. La délégation des Etats-Unis a appris avec intérêt que la décision prise d'élargir le champ d'action du FISE pour y inclure l'enseignement commençait à donner des résultats. C'est dans ce domaine que l'accroissement du programme du FISE a été le plus marqué, et le fait que l'UNESCO a détaché à plein temps un conseiller auprès du siège du FISE facilitera beaucoup le développement de ces activités.

19. Le Gouvernement des Etats-Unis continuera d'appuyer sans réserve les travaux du FISE qui visent à créer un monde meilleur pour les citoyens de demain.

20. M. ATTLEE (Royaume-Uni) dit que la session de janvier 1964 du Conseil d'administration du FISE a été particulièrement importante en raison de l'ampleur qu'elle a prise et parce qu'elle a été la première à avoir lieu dans un pays en voie de développement et qu'elle a été axée sur les besoins des enfants dans une région particulière. Il rend hommage à l'efficacité de l'action du FISE, ainsi qu'au travail dévoué du secrétariat au siège, dans les régions et sur place. Il a également constaté le degré remarquable de coordination et de coopération qui existe entre l'administration du FISE et les institutions spécialisées, par l'intermédiaire desquelles le FISE déploie la plupart de ses activités, ainsi qu'avec la Direction des affaires sociales.

21. Mais la haute estime que la délégation du Royaume-Uni éprouve à l'égard du FISE ne signifie pas qu'elle n'ait pas de critiques à formuler. Le Gouvernement du Royaume-Uni a certes constaté avec satisfaction l'activité accrue résultant de la nouvelle politique financière approuvée par le Conseil d'administration en 1961 ; mais il a éprouvé quelques doutes au sujet de certains des nouveaux domaines vers lesquels le FISE oriente ses

activités. La délégation du Royaume-Uni reconnaît la nécessité d'entreprendre certaines activités qui n'intéressent pas directement les besoins des enfants, mais encore faut-il veiller à ne pas aller trop loin dans cette voie.

22. Une période d'expansion intense tire à sa fin et on doit espérer qu'une période de consolaition va suivre. L'accroissement des activités du FISE impose un lourd fardeau au Conseil d'administration et à ses comités, en particulier au Comité du programme, dans leurs efforts pour exercer le contrôle voulu sur ces activités. La délégation du Royaume-Uni est très favorable à la nouvelle procédure de programmation, décrite dans le rapport sur la session de janvier 1964 (E/3868, chapitre VIII) et elle croit que celle-ci devrait aboutir à une réduction du fardeau imposé tant aux gouvernements membres du Conseil d'administration qu'au secrétariat. Toutefois, dans leur examen du nombre très considérable de projets dont ils sont saisis et dont certains entraînent des dépenses considérables, le Comité du programme et le Conseil d'administration sont gênés par le très court laps de temps dont ils disposent pour examiner convenablement le programme. Certes, l'expérience montre que les projets sont toujours soigneusement examinés avant d'être soumis au Conseil d'administration, mais c'est à ce dernier qu'il incombe de les étudier, de jauger leur valeur et d'évaluer les allocations correspondantes conformément à la politique qu'il a lui-même déterminée. Aussi la délégation du Royaume-Uni espère-t-elle que, à l'avenir, des renseignements complets sur le programme seront communiqués assez longtemps avant l'ouverture de la session annuelle. En particulier, il ne semble pas nécessaire de retarder la publication de l'état financier afin d'y faire figurer les contributions des gouvernements qui ont tardé à annoncer ces contributions.

23. En ce qui concerne la politique, le Gouvernement du Royaume-Uni pense, comme le Directeur général (voir E/3868, par. 53), que les problèmes qui n'ont pas d'importance spéciale pour les enfants ne devraient pas figurer dans le programme d'action du FISE. Le Gouvernement du Royaume-Uni éprouve quelque appréhension au sujet de l'orientation donnée à l'œuvre du FISE qui aide actuellement certains programmes ne présentant qu'un intérêt marginal par rapport à ses activités principales; cette orientation, si elle persistait, pourrait amener le FISE à s'écarter de sa fonction essentielle. Or la délégation du Royaume-Uni approuve sans réserve l'idée qu'il faut maintenir l'image qui s'est imposée du FISE comme organisme consacrant ses modestes ressources à la satisfaction des besoins primordiaux de l'enfance (*ibid.*, par. 56). Il semble, par exemple, que la formation et l'orientation professionnelle des adolescents quittant l'école ne soit pour le FISE qu'un domaine marginal. Dans certains cas, il peut être bon que le FISE intervienne dans ce domaine mais, en général, il devrait laisser ce genre d'activité à l'institution spécialisée compétente.

24. Pour prendre un autre exemple, le Gouvernement du Royaume-Uni pense lui aussi que le FISE doit, le cas échéant, intervenir dans le domaine de l'enseignement, mais il constate avec satisfaction qu'un pourcentage relativement modique de ses fonds est engagé dans ce domaine,

et il espère que l'on ne jugera pas nécessaire d'élargir ce champ d'activité, pour lequel il existe une institution spécialisée compétente.

25. M. Attlee constate que le Conseil d'administration et la conférence de la table ronde tenue à Bellagio se sont tous deux préoccupés du problème de la planification des naissances et ont exprimé l'espoir que l'amélioration de l'hygiène familiale et de la préparation au mariage constituerait un encouragement dans cette voie. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'associe à cet espoir et note que le problème fait l'objet d'une étude de la part du Conseil économique et social et de la commission compétente. C'est là un problème pour lequel le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé à fournir une assistance technique s'il est sollicité.

26. Le Gouvernement du Royaume-Uni partage l'opinion générale des membres du Conseil d'administration (*ibid.*, par. 73) selon laquelle la politique suivie par le FISE en matière d'aide est dans l'ensemble juste, mais il pense comme eux que les résultats de la décision prise en 1961 d'élargir la portée de l'assistance du FISE doivent faire l'objet d'une analyse critique. La délégation du Royaume-Uni s'associe également aux conclusions du Conseil d'administration concernant l'évaluation des programmes (*ibid.*, par. 85 et 86).

27. M. Attlee est satisfait de constater que le Directeur général partage l'opinion selon laquelle la coordination doit être assurée avant tout dans les pays bénéficiaires. Toute aide accordée doit faire suite à des demandes des pays bénéficiaires, demandes formulées par eux en pleine connaissance des ressources disponibles et en conformité avec leurs plans nationaux de développement. A cet égard, M. Attlee souligne le rôle important des représentants résidents et il espère que le FISE a le plus possible recours à eux.

28. La délégation du Royaume-Uni admet que le FISE doit être prêt à aider les pays en matière de planification et à se joindre à d'autres institutions en vue de promouvoir l'idée de planification du développement social, en particulier par rapport aux enfants et aux jeunes gens. Mais elle considère que le FISE a tendance à aller trop loin dans ses efforts pour exercer une influence directe sur les plans de développement des pays bénéficiaires. C'est avec beaucoup d'appréhension que la délégation du Royaume-Uni a pris connaissance, en janvier 1964, des projets mis à l'étude dans ce domaine, et en particulier du projet d'organisation de la conférence de la table ronde qui s'est tenue ultérieurement à Bellagio. Ces appréhensions n'ont pas diminué après un examen des conclusions de la conférence, lesquelles paraissent avoir de très fortes incidences sur la politique future. Elles semblent, dans une certaine mesure, aller à l'encontre du principe de l'indépendance de choix des pays bénéficiaires — principe sur lequel la Présidente du Conseil d'administration a insisté dans sa déclaration liminaire — et annoncer une intervention du FISE dans un nouveau champ d'action qu'il n'est peut-être pas de son intérêt d'aborder s'il veut maintenir sa position actuelle et l'indépendance de son action. Le Conseil d'administration devrait prendre ces points en considération dans une

session consacrée à la politique à suivre, lorsque ses membres auront eu l'occasion de les examiner.

29. Malgré ces critiques, le Gouvernement du Royaume-Uni est en général fort satisfait de la manière dont les ressources du FISE sont utilisées pour soulager la misère et améliorer la santé et le bien-être des enfants dans le monde entier. M. Attlee note que l'assistance dans les domaines traditionnels — services sanitaires de base, lutte contre les maladies, nutrition et protection de la famille et de l'enfance — constitue encore le gros des opérations du FISE et représente 87% des allocations au titre de l'aide aux programmes proposées au Conseil d'administration à la session de juin 1964. L'examen de ces propositions d'allocations corrobore l'opinion de la délégation du Royaume-Uni, selon laquelle le FISE a bien mérité l'excellente réputation dont il jouit.

30. La délégation du Royaume-Uni appuie le projet de résolution révisé présenté au Conseil par l'Algérie, l'Australie, l'Autriche, le Chili, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Sénégal et la Yougoslavie (E/L.1065/Rev.1).

31. M. FRANZI (Italie) rappelle que son pays a participé aux sessions tenues par le Conseil d'administration en janvier 1964 à Bangkok et en juin 1964 à New York. A ces sessions, la délégation italienne a fait connaître les vues de son gouvernement sur les problèmes les plus importants qui se posent au FISE en matière de politique, de finances et de procédure. Au stade actuel, M. Franzi se bornera à présenter quelques considérations supplémentaires de caractère général.

32. Le premier point sur lequel il désire s'exprimer est le problème du rapport entre les besoins du FISE et ses ressources. Ce problème a été soulevé tant dans la documentation préparée par le secrétariat que dans les débats du Conseil d'administration, cela non pas seulement en termes quantitatifs — par exemple, du point de vue du montant de l'aide du FISE disponible pour chaque enfant dans les pays en voie de développement — mais aussi en fonction des objectifs du FISE et compte tenu de l'évaluation des résultats de ses activités. L'importance attachée à ce problème est un indice de vitalité et manifeste le désir constant de rechercher les moyens les meilleurs pour assurer le rendement maximal des ressources limitées du FISE. Bien entendu, le problème n'est pas nouveau; il s'est posé dès la création du FISE, mais il acquiert une importance croissante à mesure que l'on définit et évalue les besoins multiples de l'enfance.

33. Le rapport entre les besoins du FISE et ses ressources est un fait dont le FISE doit s'accommoder pour s'acquitter de sa tâche. Le véritable problème est d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources disponibles et de définir, pour chaque pays, l'action particulière qu'il y a lieu d'entreprendre dans le cadre de la politique adoptée.

34. La seconde observation de M. Franzi a trait à la politique générale du FISE et à son application dans chaque pays bénéficiaire. Puisque le FISE est une organisation d'assistance aux enfants, ses activités ne sauraient être limitées à un secteur ou à des secteurs particuliers. Pourtant, un élargissement des activités du FISE en ce qui concerne les aspects généraux de l'assistance aux enfants, en particulier ceux qui ont trait à la formation profes-

sionnelle et à la planification, pourrait aider beaucoup à satisfaire rapidement les besoins qui apparaissent. Aussi, la délégation italienne approuve-t-elle les interventions du FISE dans ces domaines. Elle note que le second alinéa du préambule du projet de résolution commun révisé paraît prendre ce point en considération.

35. Le véritable problème qui se pose au FISE semble donc être celui du choix du mode d'intervention le plus approprié dans chacun des pays bénéficiaires. Bien des éléments entrent en jeu dans ce choix, mais le plus important est l'ordre de priorité que les pays eux-mêmes attribuent aux divers besoins des enfants. La délégation italienne estime que cette question devrait faire l'objet d'une étude approfondie et qu'il y aurait lieu d'étudier la possibilité de formuler de nouvelles directives générales compatibles et avec la nature même du FISE et avec le droit des pays en voie de développement de fixer eux-mêmes l'ordre de priorité de leurs problèmes. M. Franzi cite en exemple deux des problèmes qui doivent être examinés dans toute étude de ce genre: d'abord le montant de l'aide prévue pour chaque projet et, en second lieu, la délimitation des besoins de l'enfance par rapport aux besoins plus vastes et plus généraux de la famille et de la collectivité.

36. Pour ce qui est des méthodes de travail du FISE, M. Franzi rappelle de nouveau l'opportunité d'adopter pour l'examen des projets une procédure permettant de consacrer proportionnellement plus de temps aux nouveaux projets et à ceux qui exigent des sommes considérables qu'aux projets déjà en cours ou à ceux qui n'entraînent que des dépenses limitées.

37. M. HUIDOBRO (Chili) dit que son pays attache la plus grande importance aux travaux du Conseil d'administration du FISE et apprécie au plus haut point l'aide que le FISE lui accorde.

38. Le Gouvernement du Chili met au tout premier rang la question des besoins de l'enfance. Un comité composé des ministres de l'intérieur, de la justice, de la santé publique, du travail et de la défense nationale veille sur les intérêts des mineurs et s'efforce de résoudre rapidement les problèmes qui se posent à leur sujet. En organisant ses activités, ce comité a pris pour point de départ la nécessité de fournir une assistance aux enfants physiquement ou mentalement handicapés. Pour l'élaboration de divers projets d'assistance à ces enfants, le Gouvernement chilien a demandé les services d'un conseiller en matière de protection sociale, dans le cadre du PEAT. On se propose d'assurer en priorité la formation professionnelle de spécialistes dans ce domaine grâce aux bourses accordées par le FISE.

39. Le Chili a demandé l'aide du FISE pour l'élaboration d'un programme tendant à organiser l'ensemble de l'assistance aux enfants handicapés. Au stade actuel, cette aide porte exclusivement sur la formation de personnel et s'élève à quelque 32 000 dollars. A un stade ultérieur, des centres d'observation, de diagnostic et de traitement seront établis et les services fournis hors des établissements spécialisés seront renforcés.

40. Les activités du FISE au Chili intéressent principalement la santé publique et constituent une contribution

précieuse aux travaux accomplis dans ce domaine. Des programmes tels que le programme de lutte contre la tuberculose servent à compléter les activités des pouvoirs publics chiliens.

41. Le FISE contribue également à la réorganisation des centres d'enseignement primaire et des centres de nutrition au Chili. La délégation chilienne espère qu'à l'avenir les activités dans le domaine de l'enseignement public seront élargies.

42. M. Huidobro est convaincu que l'établissement d'un centre administratif local du FISE à Santiago contribuera au développement de l'assistance du FISE au Chili.

43. Il note avec satisfaction l'étroite coopération qui existe entre le Conseil d'administration du FISE et les institutions spécialisées, en particulier l'OMS et la FAO, dont l'action est d'une importance décisive pour de nombreuses activités du FISE.

44. La délégation chilienne estime que les organisations internationales compétentes devraient accorder la priorité aux besoins de l'enfance, et elle a été heureuse de se joindre à d'autres délégations pour présenter le projet de résolution commun révisé qui a pour objet de renforcer l'action du FISE. Le représentant du Chili espère que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

45. M. HILL (Australie) dit que le Gouvernement et le peuple australiens ont suivi avec beaucoup d'intérêt le développement des activités du FISE depuis sa création en 1946. L'Australie a été membre du Conseil d'administration du FISE de 1946 à 1961 et elle est un des principaux contributeurs au FISE. Les organisations non gouvernementales en Australie ont également témoigné un intérêt particulier pour les travaux du FISE et y ont contribué de manière appréciable. En effet, l'Association australienne pour les Nations Unies crée actuellement un comité national pour le FISE, et l'action entreprise en Australie au titre de la Campagne mondiale contre la faim permettra de verser au FISE une somme importante.

46. En ce qui concerne les faits récents, l'Australie se félicite des travaux entrepris par le FISE en Asie et de la décision d'inscrire la question des besoins de l'enfance en Asie à l'ordre du jour du Conseil d'administration à sa session de janvier 1964, à Bangkok. Une innovation a marqué cette session du Conseil d'administration : les Gouvernements de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande ont invité chacun un petit groupe de membres du Conseil d'administration à venir étudier sur place les problèmes relatifs à l'enfance et à la jeunesse, les programmes destinés à répondre à leurs besoins, et enfin, le rôle de l'aide internationale. Ces visites ont eu lieu une semaine avant l'ouverture de la session, et les rapports qui ont été présentés à ce sujet au Conseil d'administration constituent une documentation utile pour l'examen des besoins de l'enfance en Asie et permettent d'apprécier l'œuvre du FISE dans les pays intéressés.

47. A la suite de l'interprétation plus libérale du mandat du FISE en 1961, la délégation australienne a craint que l'élargissement des activités du FISE ne conduise celui-ci à disperser ses ressources et ses efforts sur des domaines

d'activité dont on peut penser qu'ils ne présentent qu'un intérêt secondaire pour l'enfance. Les activités du FISE conçues tout spécialement comme une action positive en faveur de l'enfance ont produit une impression profonde dans le monde, et il est indispensable que le FISE reste fidèle à cette conception si l'on veut qu'il continue à rallier autant de suffrages. C'est ainsi que la délégation australienne comprend la décision de principe prise par le Conseil d'administration à sa session de janvier 1964 concernant l'aide à l'éradication du paludisme; il serait peu judicieux que le FISE, avec les ressources limitées dont il dispose, entreprenne de nouveaux programmes pour l'éradication du paludisme, mais il continuera d'appuyer les campagnes déjà entreprises.

48. L'Australie attache une grande importance à la question de savoir dans quelle mesure il est possible de diversifier l'assistance du FISE sans qu'elle cesse d'être centrée sur l'enfance. Bien qu'elle fasse sienne la conclusion du Conseil d'administration, selon laquelle, dans l'ensemble, la politique suivie par le FISE a donné de bons résultats, et qu'elle approuve les mesures prises par le Conseil d'administration à sa session de juin 1961 pour élargir la portée de l'action du FISE, la délégation australienne estime que c'est dans le cadre de ses domaines d'assistance traditionnels que le FISE devrait continuer à élargir ses activités.

49. Le rapport sur la session de janvier 1964 du Conseil d'administration (E/3868, par. 118) résume les faits nouveaux concernant les rapports entre le FISE et les autres institutions des Nations Unies. L'Australie accueille avec satisfaction l'adoption des dispositions prises pour assurer une meilleure intégration des programmes du FISE avec ceux des autres organismes qui travaillent dans des domaines connexes, et éviter ainsi les doubles emplois et le gaspillage des ressources.

50. Compte tenu de ces observations, la délégation australienne est heureuse d'être un des auteurs du projet de résolution. A ce sujet, M. Hill précise que la délégation australienne donne au mot « gouvernements », employé dans chacun des paragraphes du dispositif du projet de résolution, le sens qu'il a dans la résolution 918 (XXXIV) mentionnée au paragraphe 1 du dispositif.

51. M. MIGONE (Argentine) dit que, de l'avis de la délégation argentine, le mot « gouvernements », employé dans le dispositif du projet de résolution, désigne les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des Etats membres des institutions spécialisées. Il pense donc qu'il serait souhaitable de remplacer ce mot par les mots « gouvernements des Etats Membres », de façon à en rendre le sens tout à fait clair.

52. L'Argentine suit avec grand intérêt l'œuvre admirable du FISE et l'approuve pleinement. Le représentant de l'Argentine félicite la Présidente du Conseil d'administration de sa remarquable déclaration liminaire, et le FISE lui-même de l'excellente manière dont il exerce ses activités.

53. M. SOC (Yougoslavie) pense que les activités humanitaires du FISE comptent parmi les plus impor-

tantes et les plus fructueuses des organismes des Nations Unies. Dans de nombreux pays, la société se préoccupe de plus en plus de la protection des enfants et de la création de conditions plus favorables à leur développement, à leur éducation et à leur bonheur. Cependant, malgré ses efforts, les besoins élémentaires de millions d'enfants dans le monde ne sont toujours pas satisfaits et ces enfants vivent dans une profonde misère.

54. Dans le cadre de sa noble action visant à améliorer la condition des enfants dans le monde, le FISE déploie des activités aussi nombreuses que variées. Celles-ci se déplacent de plus en plus vers les régions dans lesquelles les besoins des enfants se font sentir de la manière la plus aiguë, et, en particulier vers les pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. La session tenue par le Conseil d'administration au mois de janvier 1964 a été plus particulièrement consacrée aux problèmes des enfants en Asie. Les programmes du FISE sont de plus en plus orientés vers l'assistance aux pays qui ont récemment accédé à l'indépendance, et la délégation yougoslave se félicite vivement de cette tendance.

55. A côté de l'aide matérielle qu'il fournit, le FISE contribue à la formation des cadres pour les services de la protection de la mère et de l'enfant. La coordination des services sociaux intéressés dans le cadre des plans nationaux de développement est indispensable à leur bon fonctionnement; la délégation yougoslave considère que l'aide fournie par le FISE aux pays, en ce qui concerne l'élaboration de leurs plans, est très utile et nécessaire.

56. Tout en appuyant l'activité déployée jusqu'à présent par le FISE, la délégation yougoslave considère qu'il faudrait trouver le moyen de faire une plus large place à la réadaptation des enfants handicapés, en raison de la gravité de ce problème et des proportions qu'il a atteintes.

57. D'importants résultats ont été obtenus en Yougoslavie sur le plan de la protection de la mère et de l'enfant, surtout du fait qu'ils sont devenus l'objet de la sollicitude de la collectivité tout entière. La coopération avec le FISE a grandement aidé la Yougoslavie dans ses efforts, notamment sur le plan de la protection médicale de la mère et de l'enfant, de l'amélioration de la nutrition des enfants d'âge scolaire et de l'aménagement des écoles rurales. L'aide du FISE a été intégrée dans les plans nationaux visant à améliorer l'alimentation, à assurer la protection médicale des enfants et à développer l'industrie laitière et une série d'autres activités liées à la protection de l'enfance.

58. La Yougoslavie a acquis une riche expérience dans ce domaine et elle est prête à contribuer à la formation des cadres des pays en voie de développement et des pays récemment libérés en accueillant des boursiers du FISE, de l'OMS et de la FAO.

59. La Yougoslavie a également versé des contributions au FISE dans la limite de ses moyens, pour l'aider à mener à bien les activités qu'il a entreprises.

60. M. Soc désire rendre hommage au FISE pour les secours d'urgence qu'il a fournis en 1963 lors du séisme qui a détruit la ville de Skopje. Une semaine après la catastrophe, les experts du FISE sont arrivés sur les lieux

et ont décidé d'accorder une aide d'urgence pour la reconstruction des locaux où étaient installés les services de maternité et de pédiatrie ainsi que la laiterie municipale.

61. En terminant, M. Soc déclare que la délégation yougoslave approuve les trois rapports présentés au Conseil, ainsi que les diverses recommandations qu'ils contiennent, et est heureuse de figurer parmi les auteurs du projet de résolution commun révisé.

62. M^{lle} MUTER (Indonésie) dit que le Gouvernement indonésien a toujours porté un vif intérêt aux travaux du FISE; il a naguère été membre du Conseil d'administration. Le Gouvernement et le peuple indonésiens sont reconnaissants au FISE de l'assistance qu'il leur a toujours fournie de manière impartiale; cette aide a toujours eu un effet stimulant.

63. La délégation de l'Indonésie appuie sans réserve le projet de résolution.

64. M. KRALIK (Tchécoslovaquie) dit que l'attitude positive du Gouvernement tchécoslovaque envers le FISE est maintenant devenue traditionnelle. Le Gouvernement tchécoslovaque collabore avec le FISE depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et il a, depuis quelques années, renoncé à toute assistance à laquelle il pourrait prétendre, afin que d'autres pays moins prospères puissent bénéficier de l'aide du FISE. Sa contribution au FISE s'élève à 375 000 couronnes par an et, de plus, des artistes tchécoslovaques aident à dessiner les cartes de vœux du FISE.

65. C'est à juste titre que la Tchécoslovaquie a la réputation d'être l'un des pays les plus avancés du monde dans le domaine de la protection maternelle et infantile et du bien-être familial. Les mères sont assurées de soins spéciaux tant pendant qu'après leurs couches, et le taux de mortalité infantile a décliné au point qu'il ne représente plus maintenant que le cinquième de celui de 1937.

66. La délégation tchécoslovaque loue le FISE d'avoir reconnu le principe selon lequel tous les aspects de la protection de l'enfance sont importants dans le contexte plus large du développement économique et social, et de suivre ce principe en mettant ses projets à exécution. Bien que le FISE accorde une attention croissante à l'établissement de services sanitaires appropriés pour les mères et les enfants et à d'autres aspects de la protection et de l'éducation de l'enfance, la délégation tchécoslovaque considère qu'il devrait fournir une aide plus efficace aux pays africains qui ont récemment accédé à l'indépendance et qui ont besoin d'une assistance spéciale. Il conviendrait d'affecter à cette fin des fonds plus considérables.

67. M. Kralik espère que les activités du FISE continueront à l'avenir d'être couronnées de succès. Comme par le passé, le Gouvernement tchécoslovaque appuiera les efforts du FISE dans ce sens. La délégation tchécoslovaque est disposée à voter pour le projet de résolution soumis au Conseil.

68. M. de BIRAN (France) approuve la politique du FISE, qui donne la priorité à l'aide en faveur de l'enseignement en Afrique, à l'amélioration de la nutrition des enfants en Inde et à la protection de la santé des enfants au Pakistan et dans d'autres pays d'Asie. Il espère que ses

travaux seront toujours aussi efficaces et qu'il continuera à ne consacrer que 6% du montant total de ses recettes aux dépenses administratives.

69. A ses débuts, le FISE a assisté les enfants victimes de la seconde guerre mondiale. Puis il s'est mis en devoir d'aider les enfants dans les régions sous-développées du monde qui souffrent de maladies et de carences alimentaires. Il a maintenant atteint un troisième stade dans sa carrière, et il aide les enfants en aidant les gouvernements à prévoir des services en leur faveur dans le cadre de leurs programmes nationaux de développement. L'aide qu'il donne aux enfants ne doit plus être considérée comme un acte de charité, mais comme un investissement.

70. Si l'aide aux enfants doit être un investissement, il faudra l'orienter de plus en plus vers la planification. La conférence de la table ronde tenue à Bellagio a apporté une réelle contribution à l'élaboration d'une doctrine du développement. Le Gouvernement français n'approuve pas toutes les conclusions auxquelles la conférence est parvenue, mais il loue son esprit d'initiative, ainsi que la manière éclairée dont elle a abordé les divers problèmes.

71. M. de Biran est convaincu que les intérêts des enfants auront toujours la priorité auprès de toutes les personnes qui travaillent en liaison avec le FISE, que l'on saura résister à la tentation d'introduire des innovations inutiles, et que le FISE conservera son autonomie dans le cadre du système des Nations Unies.

72. M^{me} KASTALSKAÏA (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le FISE ne saurait espérer satisfaire tous les besoins des enfants, mais qu'il est d'une très grande aide. Il a eu raison de s'écarter de la notion de charité pour s'orienter vers l'octroi d'une aide appelée à avoir des effets plus durables.

73. La délégation de l'URSS approuve les décisions prises par le Conseil d'administration d'accorder l'aide du FISE pour des projets qui font partie de plans généraux de développement, et cela en fonction de certaines priorités. On ne saurait utiliser efficacement des fonds nationaux et internationaux si l'on ne dresse pas des plans appropriés.

74. Le besoin se fait toutefois sentir d'envisager certains autres aspects de l'œuvre du FISE. La coopération entre le FISE et les institutions spécialisées se renforce, mais quelques-uns des transferts de fonds effectués par le FISE au profit des institutions spécialisées, en particulier de la FAO, de l'OIT et de l'UNESCO, pour couvrir les dépenses afférentes aux experts, doivent être examinés de très près. On ne saurait permettre que le FISE perde son caractère propre et il faut résister à la tentation de disperser les ressources du FISE sur un trop grand nombre de projets, en particulier dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Les ressources du FISE devraient être réparties de façon plus équitable. A l'heure actuelle, les pays d'Afrique reçoivent la plus petite part d'assistance. C'est dire que les enfants les plus pauvres du monde sont laissés sans aide.

75. La session tenue par le Conseil d'administration en janvier 1964 a montré que les besoins du nombre énorme d'enfants qui requièrent une assistance en Asie sont si grands qu'aucune organisation internationale ne pourrait

les satisfaire. Plus vite le développement économique progressera et plus vite on introduira la planification, plus vite ces besoins seront satisfaits. Le protection de l'enfance doit être l'objectif de tous les gouvernements, quelle que soit la structure sociale de leur pays.

76. La délégation de l'URSS appuiera le projet de résolution soumis au Conseil, mais elle regrette qu'il ait été rédigé en termes si généraux. Elle eût préféré voir le Conseil adopter une résolution plus énergique reflétant plus exactement les opinions exprimées par les membres du Conseil d'administration du FISE.

77. M. GLEISSNER (Autriche) s'associe à ceux qui ont interprété le mot « gouvernements », dans le dispositif du projet de résolution, comme désignant les Etats Membres de l'ONU et les Etats membres des institutions spécialisées. Parlant en sa qualité de coauteur du projet de résolution, il assure le Conseil que les termes qui y figurent sont employés dans le même sens que dans la résolution 918 (XXXIV) du Conseil, mentionnée au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution.

78. M. PURUSHOTTAM (Inde) dit que le Gouvernement indien a constaté avec satisfaction qu'un nombre de plus en plus grand de gouvernements participent aux travaux du FISE et que les contributions nettes sont en voie d'accroissement. Il marque la reconnaissance de son gouvernement pour l'assistance donnée à l'Inde par le FISE.

79. Au nom du Gouvernement indien, M. Purushottam fait l'éloge du travail accompli par la conférence de la table ronde tenue à Bellagio. Il espère que le Secrétariat continuera d'étudier soigneusement les recommandations de cette conférence.

80. M. Purushottam est d'accord avec le représentant de l'Autriche sur le sens qu'il faut donner au mot « gouvernements » dans le projet de résolution; ce mot désigne les gouvernements des Etats Membres de l'ONU et des Etats membres des institutions spécialisées. Le représentant de l'Inde aurait préféré que le projet de résolution eût le même libellé que la résolution 918 (XXXIV) du Conseil, mais il n'insistera pas pour faire modifier le texte dans ce sens.

81. M. PUTZ (Luxembourg) dit que la délégation luxembourgeoise désire s'associer aux éloges qui ont été adressés au FISE pour son œuvre et à la Présidente du Conseil d'administration pour son excellente déclaration liminaire. Le Gouvernement du Luxembourg s'est toujours intéressé aux travaux du FISE.

82. M. Putz espère que le projet de résolution soumis au Conseil sera adopté à l'unanimité. La délégation luxembourgeoise interprète le mot « gouvernements » de la même manière que les représentants qui se sont déjà exprimés à ce sujet.

83. M^{me} HARMAN (Présidente du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) remercie les membres du Conseil pour les remarques aimables qu'ils ont faites et pour leur complète approbation des travaux du FISE. Elle assure le Conseil que le

FISE est résolu à développer ses activités et à observer la même impartialité que par le passé.

84. M^{me} Harman insiste de nouveau sur un point : la plupart des membres du Conseil d'administration du FISE considèrent qu'il convient de conserver une certaine souplesse dans la planification et l'exécution des projets, afin de pouvoir répondre aux besoins des gouvernements qui se trouvent à différents stades de développement. Ils sont d'accord pour estimer que les activités doivent obéir à un ordre de priorités, mais que ces priorités doivent être, et sont, déterminées par les gouvernements eux-mêmes. Ce sont ces derniers qui formulent leurs

demandes d'assistance, dressent les plans de cette assistance et ont la responsabilité d'exécuter les programmes.

85. M^{me} Harman fait valoir que l'aide du FISE n'est pas limitée aux enfants qui sont ressortissants des Etats Membres de l'ONU et des Etats membres des institutions spécialisées. Le FISE aide les enfants du monde entier, partout où ils ont besoin d'aide.

86. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution commun (E/L.1065/Rev.1).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 13 h 10.